

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE I LOIS ET RÈGLEMENTS D'APPLICATION GÉNÉRALE

	Table des matières . . . . .	3
[D-1]	Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64 (Extraits : art. 1066, 1067, 1077, 1081, 1467, 2098-2129, 2724, 2726-2728, 2952, 3061) . . . . .	5
[D-2]	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1 (Extraits : art. 1, 2, 227 à 233.1) . . . . .	11
[D-3]	Loi sur le bâtiment, RLRQ, c. B-1.1 . . . . .	15
[D-4]	Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, D. 375-95, (1995) 127 G.O. II, 1497 [c. B-1.1, r. 1] . . . . .	67
[D-5]	Code de construction, D. 953-2000, (2000) 132 G.O. II, 5418 [c. B-1.1, r. 2] (Extraits : art. 1.01-1.03) . . . . .	73
[D-6]	Code de sécurité, D. 964-2002, (2002) 134 G.O. II, 6065 [c. B-1.1, r. 3] (Extraits : art. 371-400) . . . . .	75
[D-7]	Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, D. 841-98, (1998) 130 G.O. II, 3484 [c. B-1.1, r. 8] . . . . .	81
[D-8]	Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, D. 314-2008, (2008) 140 G.O. II, 1689 [c. B-1.1, r. 9] . . . . .	113
[D-9]	Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, D. 532-2008, (2008) 140 G.O. II, 2988 et 3951 [c. C-65.1, r. 5] . . . . .	147
[D-10]	Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments, D. 89-83, (1983) 115 G.O. II, 1104 et (1988) 120 G.O. II, 5687 [c. E-1.1, r. 1] (Extraits : art. 1-4) . . . . .	171
[D-11]	Loi sur le patrimoine culturel, RLRQ, c. P-9.002 (Extraits : art. 1, 48, 49, 64, 65, 74, 76, 127, 136, 137, 138, 139, 141, 148, 149) . . . . .	173
[D-12]	Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, c. P-40.1 (Extraits : art. 1-7, 215-253, 264-267, 277-290 et les par. c), k), r) de l'art. 350) . . . . .	179

<b>[TdM]</b>	<b>DROIT DE LA CONSTRUCTION – LOIS ET RÈGLEMENTS</b>	
<b>[D-13]</b>	Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics, RLRQ, c. R-2.2.0.0.3 . . . . .	191
<b>[D-14]</b>	Loi sur la voirie, RLRQ, c. V-9 (Extraits : art. 1-9, 28-31) . . . . .	197
<b>[D-15]</b>	Projet de loi n° 49, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées (Extraits : art. 5-13, 30-44, 54-55) . . . . .	199

**PARTIE II LOIS ET RÈGLEMENTS DE NATURE PROFESSIONNELLE**

	Table des matières . . . . .	209
<b>[D-16]</b>	Loi sur les architectes, RLRQ, c. A-21 . . . . .	211
<b>[D-17]</b>	Code de déontologie des architectes, D. 901-2011, (2011) 143 G.O. II, 4055 [c. A-21, r. 5.1] . . . . .	215
<b>[D-18]</b>	Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, Avis d'approbation, Décision 2014-08-15, (2014) 146 G.O. II, 3022 [c. A-21, r. 10.1] . . . . .	225
<b>[D-19]</b>	Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des architectes du Québec, D. 164-93, (1993) 125 G.O. II, 1110 [c. A-21, r. 12] . . . . .	229
<b>[D-20]</b>	Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, D. 1779-93, (1993) 125 G.O. II, 8904 [c. A-21, r. 13] . . . . .	235
<b>[D-21]</b>	Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes, RLRQ, c. A-21, r. 15 . . . . .	243
<b>[D-22]</b>	Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, D. 2402-84, (1984) 116 G.O. II, 5528 [c. C-65.1, r. 9] . . . . .	247
<b>[D-23]</b>	Loi sur les ingénieurs, RLRQ, c. I-9 . . . . .	259
<b>[D-24]</b>	Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Décision 2013-01-28, (2013) 145 G.O. II, 453 [c. I-9, r. 2.1] . . . . .	265
<b>[D-25]</b>	Code de déontologie des ingénieurs, RLRQ, c. I-9, r. 6 . . . . .	269
<b>[D-26]</b>	Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, RLRQ, c. I-9, r. 11 . . . . .	277
<b>[D-27]</b>	Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs, RLRQ, c. I-9, r. 13 . . . . .	283

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

[Tdm]

[D-28]	Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs, D. 1235-87, (1987) 119 G.O. II, 5473 [c. C-65.1, r. 12] . . . . .	285
[D-29]	Loi sur les arpenteurs-géomètres, RLRQ, c. A-23 . . . . .	295
[D-30]	Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Décision 2012-02-09, (2012) 144 G.O. II, 915 [c. A-23, r. 1.1] . . . . .	305
[D-31]	Code de déontologie des arpenteurs-géomètres, RLRQ, c. A-23, r. 3 . . . . .	309
[D-32]	Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, D. 1232-83, (1983) 115 G.O. II, 2811 [c. A-23, r. 9] . . . . .	319
[D-33]	Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres, RLRQ, c. C-65.1, r. 10 . . . . .	323
[D-34]	Loi sur les maîtres électriciens, RLRQ, c. M-3 . . . . .	331
[D-35]	Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, D. 66-2008, (2008) 140 G.O. II, 767 [c. M-3, r. 3] . . . . .	341
[D-36]	Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie, RLRQ, c. M-4 . . . . .	347
[D-37]	Règlement sur l'admission et la discipline des membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec, D. 103-2005, (2005) G.O. II, 823 [c. M-4, r. 1] . . . . .	357
[D-38]	Règlement sur le conseil provincial d'administration de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec, D. 104-2005, (2005) 137 G.O. II, 834 [c. M-4, r. 2] . . . . .	371
[D-39]	Loi sur les mécaniciens de machines fixes, RLRQ, c. M-6 . . . . .	383
[D-40]	Règlement sur les mécaniciens de machines fixes, RLRQ, c. M-6, r. 1 . . . . .	387

**PARTIE III CONTRATS – APPELS D'OFFRES**

	Table des matières . . . . .	401
[D-41]	Code de soumission, à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 . . . . .	403
[D-42]	Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 . . . . .	433
[D-43]	Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 1.1 . . . . .	463

<b>[TdM]</b>	<b>DROIT DE LA CONSTRUCTION – LOIS ET RÈGLEMENTS</b>	
<b>[D-44]</b>	Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 2.....	465
<b>[D-45]</b>	Règlement sur les contrats de services des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 4.....	479
<b>[D-46]</b>	Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 (Extraits : art. 573) .....	497
<b>[D-47]</b>	Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, D. 646-2002, (2002) 134 G.O. II, 3560 [c. C-19, r. 2].....	501
<b>[D-48]</b>	Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux, RLRQ, c. C-19, r. 3.....	507
<b>[D-49]</b>	Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 (Extraits : art. 934 à 952) ...	509

**PARTIE IV INDEX ANALYTIQUE**

Index analytique.....	521
-----------------------	-----